



Le mardi 13 décembre 2022 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 7 décembre 2022 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, M. Xavier BASSELET, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mmes Annie HUS, Dorothée GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, M. John EVLARD, Mme Aurélie DESQUENNE, M. Pierre DELZENNE, Mme Laura NAESSENS, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Marie DUCATTEAU (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), M. Yves PAUL (à M. Xavier BASSELET)

Absent excusé : M. Dominique FRETE

Absents : Mme Marie VANOYE, M. Antoine DHALLUIN, M. Nicolas CARLIN, Mme Hélène ROBERT

N° 22-4-10

Finances

Syndicat de gestion de l'Aérodrome
(SIGAL)

Subvention municipale

Convention

Rapport de M. le Maire

Le SIGAL a réalisé sur sa propriété le parc économique de l'aérodrome situé sur la commune de Bondues.

Parmi les conditions de réalisation déterminées par le SIGAL, le syndicat a souhaité demander à la commune de Bondues, qui l'a accepté, qu'elle fasse bénéficier le SIGAL par subvention annuelle, du retour de taxe foncière correspondant à la réalisation de ce parc.

La commune de Bondues a délibéré dans ce sens par délibération n°19-4-7 du 12 décembre 2019, cette participation supplémentaire au budget du SIGAL permettant d'augmenter sa capacité à améliorer et maintenir cette zone d'entrée très importante pour notre commune et plus généralement l'environnement de l'aérodrome.

Il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à signer la convention jointe visant à accorder la subvention correspondante pour l'année 2023.

La dépense s'y rapportant sera imputée sur le budget de l'exercice courant.

Travaux préparatoires
Commission 1 du 6 décembre 2022

Vote à l'unanimité



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire